

CONSEIL DE PARIS des 14-15-16 décembre 2009

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA VILLE DE PARIS**

**VOEU DE L'EXÉCUTIF N° 10 bis**

Considérant que le Département de Paris prend en charge l'hébergement d'urgence en hôtels de nombreuses familles précaires dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE);

Considérant que dans le cadre d'un hébergement d'urgence, l'ASE doit veiller à proposer aux familles un environnement respectant toutes les normes de salubrité, y compris celles liées à la présence de plomb et à la suroccupation, qui participe à la contamination des locaux par le plomb ;

Considérant que le diagnostic plomb et l'engagement de travaux de mise aux normes de sécurité le cas échéant doivent être étendus à l'ensemble des hôtels parisiens d'hébergement d'urgence, inscrits dans le dispositif de l'ASE ;

Considérant que cette compétence relève de l'action de l'Etat en matière de lutte contre la présence de plomb y compris dans les hôtels meublés, que les services compétents procèdent à des signalements auprès de la mission saturnisme en cas de suspicion de plomb accessible et de présence d'enfants.

**LE CONSEIL DE PARIS émet le voeu, à l'initiative du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et sur proposition de l'Exécutif que :**

**la Ville de Paris prenne l'attache de la Préfecture de Paris afin que les campagnes de diagnostic plomb soient systématiquement renforcées sur l'ensemble des hôtels meublés qui accueillent des ménages avec enfants pris en charge au titre de l'ASE,**

**la Ville de Paris prenne l'initiative de l'organisation d'une table ronde, avec l'ensemble des acteurs concernés**

**la Préfecture de Paris mette en place des mesures coercitives pour les propriétaires ou gestionnaires d'hôtels meublés qui ne réaliseraient pas les travaux.**